



titre executoire d'une dette auprès d'un particulier

Par **salverte**, le **29/05/2019 à 13:07**

un huissier a un excutoire du 19 juin 2013 qui ne m'a jamais été adressé , l'a remis à un collègue à ce jour est ce légale et quel sont mes droits de recours ,dette à un particulier je précise.

cdt

Par **youris**, le **29/05/2019 à 13:27**

bonjour,

avec si peu de renseignements difficile de répondre.

je comprends que votre créancier a obtenu un jugement vous condamnant à payer, si ce jugement est devenu exécutoire, c'est qu'il vous a été signifié sauf si bien sur vousa ves avez changé d'adresse sans en informer votre créancier.

vous pouvez saisir le juge de l'exécution.

vous pouvez consulter ce lien:

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/contestation-acte-signification-jugement-huissier-18972.htm>

salutations